

METTRE EN ŒUVRE LE DEVELOPPEMENT DURABLE : L'IMPORTANCE DE LA GOUVERNANCE

Beaucoup des déficiences observées dans l'application des [principes du développement durable](#) convenus au Sommet planète Terre de Rio de Janeiro de 1992 témoignent des faiblesses des mécanismes mondiaux, nationaux et locaux de gouvernance. Le [projet initial](#) du document final du Sommet Rio + 20 reconnaît que la bonne gouvernance est essentielle pour faire progresser le développement durable (paragraphe 22, 44). Pour relever les défis des inégalités socio-économiques et des injustices environnementales il faut disposer de meilleures et de davantage de capacités pour favoriser une gouvernance inclusive.

Commencer par le commencement : valeurs et principes normatifs

Rio + 20 offre l'occasion de lier plus étroitement les valeurs et les principes – droits de l'Homme, genre, équité, intégrité - qui sont au cœur de l'action des Nations Unies. Une gouvernance efficace et participative et la primauté du droit sont nécessaires pour mettre en œuvre des politiques qui soient économiquement, écologiquement et socialement durables. À l'inverse, les processus de développement qui ne sont pas en phase avec ces valeurs compromettent le développement durable. Ainsi par exemple, des définitions floues des droits de propriété et des régimes fonciers inefficaces peuvent empêcher des communautés autochtones qui vivent des forêts de recueillir les bénéfices potentiels résultant de l'initiative de réduction des émissions provenant de la [déforestation et de la dégradation des forêts](#). Avec le concours d'autres organismes de l'ONU, le PNUD aide les institutions nationales à associer les groupes pauvres et marginalisés aux décisions économiques, sociales et environnementales les affectant.

Les lacunes au niveau des capacités de gouvernance et d'application demeurent problématiques

Tant le [projet initial](#) du document final de Rio + 20 que les évaluations de l'application des conventions et engagements

Gouvernance démocratique : domaines d'intérêts du PNUD:

- Favoriser la participation inclusive;
- Rendre les institutions d'administration mieux à même de remplir leur rôle;
- Aligner les institutions et politiques nationales de gouvernance sur les principes internationaux.

mondiaux reconnaissent que les tentatives d'intégration des trois volets du développement durable (économique, social et environnemental) ont été, dans la pratique, déficientes. Les possibilités de remédier à cette situation dépendent souvent de l'amélioration des capacités institutionnelles et de la qualité de la gouvernance. Un secteur public fonctionnant bien, capable de remplir son rôle et redevable de son action est nécessaire pour que des politiques intégrées donnent des résultats au niveau du développement intégré. La coopération sud-sud et l'aide en faveur du renforcement des capacités sont nécessaires pour aider les pays en développement à absorber les meilleures pratiques et les technologies novatrices dont ils ont besoin pour éviter de suivre la voie d'un développement à forte composante de carbone, tout en réduisant la pauvreté et les inégalités.

La gouvernance n'est pas une notion ésothérique: c'est quelque chose dont les gens font l'expérience dans leurs rapports quotidiens avec les fonctionnaires locaux et les prestataires de services. La décentralisation, la participation et l'engagement au niveau local sont nécessaires pour donner aux citoyens les moyens de " penser mondialement et agir localement". Le PNUD promeut ces valeurs en accompagnant les processus de développement durable induits par les pays et mis en œuvre dans les communautés locales.

L'expérience acquise dans l'application de stratégies nationales visant à la réalisation des [objectifs du Millénaire pour le développement](#) et à réduire la pauvreté montre qu'une surveillance exercée par les citoyens sur les services, les budgets et les infrastructures peut contribuer à une progression plus rapide vers le développement durable. La bonne gouvernance - en renforçant en particulier la redevabilité et la transparence dans la prestation des services - est souvent essentielle pour améliorer l'accès aux services de base. Le PNUD coopère avec plus d'une centaine de pays pour développer les capacités institutionnelles dont les autorités et les communautés locales ont besoin pour mieux gérer la prestation des

services. Elle permet également d'améliorer les systèmes d'achats publics et de renforcer l'intégrité et les institutions chargées de faire appliquer la loi.

Des OMD aux ODD

Au moment de la mise au point puis de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), il faudra mettre l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles dans les pays participant au programme pour veiller tout particulièrement aux droits et libertés économiques, sociaux, politiques et culturels promis dans les conventions de l'ONU. Rio + 20 peut permettre de définir les principes dont on pourra s'inspirer pour délimiter les objectifs du développement durable. Ceux-ci devraient, dans toute la mesure possible, donner les moyens de suivre les progrès accomplis dans le respect des valeurs universelles énoncées dans la [Charte de l'ONU](#) et réaffirmées dans la [Déclaration du Millénaire](#). – droits de l'Homme, justice, paix, sécurité.

Etablir un large consensus en faveur de Rio+20

L'application des principes du développement durable requiert une large participation quant à l'engagement actif des trois pouvoirs de l'Etat - l'exécutif, le législatif et le judiciaire - ainsi que des acteurs non-étatiques (société civile et secteur privé). Ainsi, en établissant des mécanismes d'examen nationaux volontaires pour le développement durable, il faudrait inclure des représentants des parlements et de la société civile afin de garantir la légitimité et l'efficacité des examens.

Rio + 20 devrait également répondre aux besoins des groupes vulnérables - jeunes, femmes, minorités et handicapés. En favorisant la participation inclusive et l'engagement citoyen, on contribue à la formation d'une opinion informée, on influe sur l'agenda et le discours politiques et l'on place les élus devant leurs responsabilités. A cette fin, le PNUD aide les pays à renforcer leurs lois, institutions et procédures électoraux et leur donne accès à l'information, à la cybergouvernance; et met à leur disposition un moyen de renforcer l'engagement du citoyen.

Le secteur privé - par ses investissements, ses innovations et ses compétences en matière de gestion - a un rôle capital à jouer dans la promotion des transitions nationales vers le développement durable. Un environnement commercial favorisant la primauté du droit par une réglementation claire, la transparence et la prévisibilité dans l'élaboration des politiques, est nécessaire pour que les entreprises puissent libérer leur potentiel de développement. Des accords de partenariat secteur public - secteur privé bien conçus et mis en œuvre permettront d'étendre les services aux communautés marginalisées et vulnérables.

Gouvernance mondiale pour le développement durable

Les faiblesses observées au niveau national dans l'application des principes du développement durable ont souvent pour pendant des déficiences au niveau des systèmes mondiaux de gouvernance, comme l'a montré la crise économique et financière en cours. Rio + 20 devrait donc contribuer à améliorer les résultats en matière de développement conformément au principe de redevabilité mutuelle contenu dans la [Déclaration de Paris](#). Les mécanismes de surveillance proposés dans le [projet initial](#) du document final de Rio + 20 peuvent permettre un meilleur respect des engagements pris en faveur du développement durable.

Justice environnementale aux Philippines

En 2008, le PNUD et la Cour suprême ont reconnu que, si des programmes de protection de l'environnement étaient en place aux Philippines, il n'existait que peu de moyens de garantir la redevabilité dans la gestion efficace des ressources, de faire appliquer les lois environnementales ou d'empêcher la dégradation de l'environnement. La Cour suprême, en partenariat avec le PNUD, a donc réalisé le projet **Enhancing Access to the Pillars of Justice** qui comportait un volet justice environnementale important.

Dans le cadre de cette initiative, un Forum sur la justice environnementale a été convoqué. Celui-ci a rassemblé 600 participants pour discuter de l'application de la législation environnementale. Un règlement applicable aux dossiers environnementaux (Rules of Procedure for Environmental Cases), promulgué en 2011 avec le soutien du Forum contribue à la protection des droits environnementaux spécifiés dans la Constitution des Philippines et dans les conventions internationales dont le Gouvernement philippin est signataire. Parmi les exemples concrets de protection de l'environnement rendus possibles par ces changements on peut citer:

- la première mise en demeure du pays formulée par la Cour suprême pour contraindre les entreprises concernées à réparer les dégâts provoqués par une fuite importante sur un oléoduc;
- la décision de la Cour suprême ordonnant la remise en état de la Baie de Manille et constituant un comité consultatif pour garantir l'exécution de sa décision;
- des ordres de protection de l'environnement émis dans un dossier d'extraction minière à Surigao et à l'encontre de centrales à charbon à Cebu.

Ces décisions contribuent à améliorer la santé publique et la qualité de l'environnement dans les communautés locales.

Des exemples de processus d'examen acceptés par les Etats membres et servant de mécanismes d'apprentissage par les pairs sont donnés par la Universal Periodic Review, le mécanisme d'examen de l'application de la [Convention de l'ONU contre la corruption](#) et le [Mécanisme africain d'évaluation par les pairs](#). Parmi les mécanismes d'examen volontaire pour une meilleure gestion des ressources on peut mentionner l'[Initiative de transparence des industries extractives](#) et le [Processus de Kimberley](#).

Il existe des mécanismes éprouvés et efficaces de gouvernance pour accompagner les transitions nationales vers le développement durable. Le PNUD est prêt à aider les gouvernements, les entreprises et les organisations de la société civile à les utiliser avec plus d'efficacité.

Contact : Phil Matsheza (phil.matsheza@undp.org) et Tsegaye Lemma (tsegaye.lemma@undp.org)